article (B-2) Prémisses fondamentales pour toute SHS

Andre Moulin

▶ **To cite this version:**

Andre Moulin. article (B-2) Prémisses fondamentales pour toute SHS. 2024, 10.58079/uj8j . hal-02326813v4

HAL Id: hal-02326813

https://univ-evry.hal.science/hal-02326813v4

Submitted on 27 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

Article de Moulin André, université Evry, laboratoire CPN

Table des matières

Objectifs....1
Mobilisation du référentiel et des prémisses....2
Prémisses fondamentales, universelles ou non....4
  Anthropologie spinoziste et Conatus....4
  affects et raisons....5
    Prémisses de la raison et de la décision....7
  Nécessités de la nature et de sa nature....9
  Appartenance et reconnaissance....12
  Droits fondamentaux....12
  Sacré....14
  Énoncés moraux et estime sociale....15
  Influence de l'effort de recherche ou d'entendement sur les prémisses....16
Dialectique entre prémisses....16
  Nécessités de la nature vs affects....17
  Prémisses relatives à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude....18
  Priorités entre prémisses en fonction leurs catégories....19
  « Accord » et respect de l'accord....24
  Prise en compte d'une anthropologie machiavelienne....26
Thèses communes de nos différentes approches....30

Cet *article (B-2) Prémisses fondamentales pour toute SHS* est sous Creative Commons BY-SA 4.0.

Cet article appartient à la rubrique Approches pour toute recherche en SHS de notre cahier de recherche actualisation puis mobilisation de spinoza dans les sciences sociales.

*Pour être sûr de lire la version la plus récente, cliquez **ICI***

Objectifs

L'hypothèse principale de cet article est que chacun, humain ou institution humaine, (1-) éprouve des affects à propos de toute affection qu'il vit et à propos de ce qu'il perçoit qu'il pourrait vivre, (2-) se fonde pour vivre en « pour » ou en « contre » ou en « indifférent » par rapport à des énoncés. Les affects éprouvés sont déterminés par le respect ou non de ces énoncés lors de l'affection vécue ou susceptible d'être vécu. Ces énoncés sont en partie les prémisses assurant la cohérence et la complétude, toujours imparfaite, de la raison de chacun à propos d'une chose (voir articles (A-1) et (A-3)).

L'objectif de cet article est triple :

(A-) établir un cadre, un référentiel dont nous proposons les composantes ou catégories suivantes : (0-) anthropologie spinoziste et Conatus (effort de persévérer dans son être), (1-) affects et raisons, (2-) nécessités de la nature et de sa nature, (3-) appartenance et reconnaissance, (4-) droits fondamentaux, (5-) sacré, (6-) énoncés moraux et estime sociale.

(B-) proposer dans chaque catégorie quelques énoncés déclaratifs ou performatifs[1] fondamentaux compréhensibles par tous, chercheurs et humains concernés par leurs recherches, énoncés parfois antagonistes[2]. Ces énoncés sont déduits d'études empiriques (voir article (B-1)).

(C-) compte tenu de la variété des gens et des institutions quant à leurs affects et leurs raisons, envisager toutes les procédures « d'accords » possibles, de la délibération habermassienne à la contrainte violente.

Remarquons que pour le chercheur-observateur « toutes les raisons se valent », du moins à priori. Cette posture n'a rien à voir avec celle prêtée à des individus désabusés, au contraire d'après notre thèse : chacun est susceptible d'être attaché affectivement à sa raison à propos d'une chose, surtout si cette chose a trait à une nécessité de sa nature. Par contre, le chercheur s'attache à considérer la raison de chacun avec les outils « spinozistes » que nous proposons dans l' « *article (A-3)* pour en faire une analyse critique.

Mobilisation du référentiel et des prémisses

Sur tout sujet de SHS nous pensons qu'il faut au moins se situer dans le référentiel de notre objectif (A-) pour appréhender les énoncés fondamentaux de chacun, personne ou institution, avant de considérer un autre référentiel plus spécifique du sujet étudié.

Tous ces énoncés fondamentaux sont considérés d'une part comme les prémisses potentielles[3] sur lesquelles des humains fondent leur comportements et donc, d'autres part, considérés comme les prémisses fondamentales pour toute recherche en SHS, dans une objectif de cohérence et de complétude. Nous considérons que cet objectif de cohérence et de complétude est mieux atteint en mobilisant ce cadre car ces prémisses peuvent être vérifiées assez facilement comme étant comprises sinon partagées par les humains des terrains étudiés.

Lorsqu'ils concernent à priori des institutions humaines, ces énoncés sont élucidés avec une

1 En mobilisant John L. Austin (« Quand dire c'est faire »), les énoncés procédant de ce qui est perçu soit comme des nécessité de la nature ou comme des faits avérés sont dits déclaratifs, les énoncés poussés par des affects de désirs, de volitions, sont dits « performatifs ».
2 Ex : « chacun pour moi » et « solidarité » ; « mérite élitiste » et « justice sociale » dans la catégorie des énoncés moraux
3 Ce référentiel épistémique permet potentiellement de prendre en compte ou d'imaginer des prémisses variées, contradictoires et antagonistes, dont certaines classées par le chercheur comme « prénotions » (Durkheim), « sens commun », « doxa » et « illusio » (Bourdieu), « préjugés », etc...

approche critique. Lorsqu'ils concernent chacun, ces énoncés sont élucidés avec une approche interprétative, approche qui comprend une approche critique de l'institution faite par les personnes sollicitées. L'approche interprétative (en mobilisant M. Walzer et A. Giddens, voir l'article *« (B-1) Approche critique et interprétative »*) a pour objectif de remonter aux énoncés déclaratifs et performatifs de chacun, que celui-ci soit puissant (dans ce cas ses énoncés peuvent être ceux dominant une institution humaine) ou non (dans ce cas, ses énoncés peuvent être différents de ceux des institutions qui le concernent). Cette approche permet d'emblée de considérer les énoncés dominants (ceux inspirant des institutions humaines dominantes) et les énoncés de chacun, certains étant majoritaires mais pas forcément dominants !

Ces énoncés déclaratifs et performatifs sont considérés nécessaires pour fonder toute raison, tout édifice d'idées qui se tient à propos d'une chose (voir chapitre *affects et raisons*). Ces édifices d'idées qui se tiennent peuvent être élaborés selon de multiples méthodes, ex : classement avec subsomption, méthode partagée et désirée par beaucoup car perçue comme facilement compréhensible.

Notre thèse est que, quelle que soit la méthode, si cette méthode est conduite par la raison alors les fondations de celle-ci sont des énoncés à construire (sciences dures) ou à élucider (sciences humaines)[4].

Les dires des personnes sollicitées, lors d'une démarche abductive prenant en compte ce référentiel, sont donc à considérer. En particulier, toute proposition, toute thèse de SHS, ne peut être en contradiction avec toutes ces prémisses fondamentales sans que les « raisons » en soient profondément discutées, discussion qui peut bien sûr conduire à une remise en cause des prémisses fondamentales concernées.

Tout ce qui est écrit précédemment s'applique à toute personne dont le chercheur en SHS, à tout édifice d'idées qui se tient qu'il construit à propos de son objet de recherche, cet objet incluant des humains qui pensent aussi.

Nous considérons donc que toute thèse, et tout édifice d'idées qui se tient à propos d'un sujet, peut être fondée directement sur des énoncés déclaratifs et performatifs compris par le chercheur et par chacun et non sur des concepts fondés sur ces mêmes énoncés : les gens sont affectés par les énoncés (ex : l'oppression est une caractéristique de relations sociales largement répandue) et non

4 Selon l'expression évocatrice de Pierre Bourdieu, l'objet de la sociologie se distingue de la matière et de la vie par le fait « qu'il (cet objet) parle ». Il procède déjà d'un sens (*Bourdieu Pierre, Chamboredon Jean-Claude et Passeron Jean-Claude (dir.), Le métier de sociologue, Paris, Mouton and Bordas, 1968*).

par les concepts construits sur ceux-ci. Toutefois, les concepts créés fondés sur ces énoncés peuvent permettre une meilleure compréhension des choses, en particulier lorsque des désirs d'appartenance sont constatés (ex : nous sommes de la même « classe », dans la même galère, la même précarité et pour les mêmes raisons).

Prémisses fondamentales, universelles ou non

Ce chapitre présente donc un référentiel de composantes ou catégories dans lesquelles des prémisses considérées comme fondamentales sont proposées. Beaucoup de ces prémisses fondamentales peuvent être considérées comme universelles, par exemple des prémisses poussées par des nécessités de sa nature comme « se nourrir » ou « s'abriter des intempéries ». Par contre, du fait par exemple d'autres prémisses plus marquées culturellement, la mise en œuvre sous la conduite de la raison de ces prémisses « fondamentales-universelles » peuvent être très différentes d'un pays à l'autre, d'une société à l'autre.

Dans toutes ces catégories, la question de l'universalité est toujours à poser. La réponse ne peut pas être faite à priori ni par le chercheur, ni par chacun : elle confinerait au préjugé ethnocentré et serait un biais épistémique. La réponse ne peut être qu'empirique, ex : constater que la domination masculine et le patriarcat est un fait dans toutes les cultures, des plus « traditionnelles ou primitives » aux plus « modernes et évoluées », conduit à penser que les prémisses de la domination masculine qui conduisent à cet état des sociétés sont universelles, même si leurs mises en œuvre sont culturellement plurielles[5].

Parmi les présentations ci-dessous de catégories et de prémisses dans celles-ci, l'appréciation d'universalité est laissée au lecteur.

Anthropologie spinoziste et Conatus

Caractérisation spinoziste de l'humain : par le corps, et la pensée selon 2 modes (affects et entendement (les 3 genres d'entendement de Spinoza/ E2-P40 scolie 2)) et c'est tout[6].

Remarque : l'humain que nous considérons en prémisse est donc plutôt celui de E.P. Thompson, à savoir un humain certes souvent dominé mais qui pense, qui a de la réflexivité, et non un être aliéné du fait de sa condition sociale, considéré avec condescendance[7].

5 Voir le paragraphe *Patriarcat et domination masculine* de notre article (B-3) Approche « par scénarios plausibles »

6 Spinoza, scolie E2-P21 : *« l'esprit et le corps, c'est un seul et même individu, que l'on conçoit tantôt sous l'attribut de la pensée, tantôt sous celui de l'étendue »*

7 E.P. Thomson : « I am seeking to rescue the poor ... from the enormous condescension of posterity » dans la préface de *The Making of the English Working Class.*

Caractérisation spinoziste d'une institution : Les institutions humaines se perçoivent par (1-) tous les humains concernés par celles-ci, (2-) la pensée (affects et entendement) dite dominante qui inspire leurs organisations[8].

Nous proposons **Trois « prémisses du conatus »** : (1-) « (effort de) persévérer dans son être », (2-) « recours aux autres poussés par des passions communes » (T.P. 3-9 et T.P. 6-1[9]), recours conduisant à des institutions humaines[10], (3-) distinction entre « lois de la nature » *(« nécessité de sa nature et nécessités de la nature des choses qui nous affectent »)* et « institutions humaines »[11].

Remarque 1 : c'est souvent par le terme « instrumental » (opposé à « expressif » avec le sous-entendu qu'une motivation « instrumentale » ne requiert pas de discours explicatif) *que sont qualifiés les conduites inspirées par les prémisses poussées par son conatus et ce qui est perçu comme « nécessité de sa nature ». Pourtant, ce qui est « instrumental » est très expressif pour certains (ex : pour ceux dont les fins de mois sont difficiles) même si d'autres ou le chercheur n'y trouvent rien à dire, trop « terre à terre » ;*

Remarque 2 : la prémisse (2-) conduit à envisager un référentiel moral (ayant trait aux mœurs sociales) pour caractériser ce recours aux autres : voir les paragraphes Droits fondamentaux *et* énoncés moraux.

affects et raisons

Nous proposons **trois « prémisses affectives »** : la joie étant perçue comme un passage à une plus grande perfection et/ou comme une augmentation de sa puissance d'être et d'agir et inversement pour la tristesse[12], (1-) chacun éprouve des affects de volition : désir d'éprouver des affects joyeux et appréhension d'éprouver des affects tristes, (2-) en éprouvant ou en percevant éprouvés par d'autres des affects joyeux ou tristes, chacun éprouve des affects de réaction : de acceptation et soumission à indignation et révolte, (3-) *r*echercher ou éviter les affections selon les affects qu'elles provoquent pousse au désir de prévisibilité et à l'appréhension du non prévisible, d'où un désir d'un entendement, d'une mise en ordre aussi cohérente et complète que possible des

8 Organisation écrite ou non : organigramme, routines, procédures, lois, etc.... cf *duality of structure* de A. Giddens *The Constitution of Society* (1984) - (La Constitution de la société, publié en France par les Presses Universitaires de France)

9 3-9 : *« Car il est certain que les hommes tendent naturellement à s'associer, dès qu'ils ont une crainte commune ou le désir de venger un dommage commun »* . 6-1 : *« Les hommes étant .conduits par l'affection plus que par la raison, il suit de là que s'ils veulent vraiment s'accorder et avoir en quelque sorte une âme commune, ce n'est pas en vertu d'une perception de la raison, mais plutôt d'une affection commune telle que l'espérance, la crainte ou le désir de tirer vengeance d'un dommage souffert »*

10 D'où analyse nécessaire des relations sociales, non seulement interpersonnelles mais surtout les comportements sociaux (cf éthologie en sociologie B Conein) avec des « fonctions sociales mises en œuvre (alliance, échange, coopération) »

11 Selon (2-) des institutions humaines peuvent être perçues comme des intermédiaires obligées pour faire face aux nécessités de sa nature, ex : être salarié dans une entreprise pour « gagner sa vie »

12 Spinoza, définition des sentiments E3-D2 et E3-D3 suite à E3-P59.

idées à propos de toute chose, si possible d'une « raison » (entendement du 2. genre), mais souvent aussi d'un entendement du 1. genre (imagination, opinion)[13].

Remarque 1 : pour nous, il n'y a pas opposition entre affects *et* raison*. Spinoza nous suggère cette continuité[14] : Des épreuves provoquent des émotions, émotions qui poussent à avoir des affects communs* actifs *poussant à s'associer, association désirée être conduite par une raison commune et donc des théories, des « doctrines », bref, des édifices d'idées qui se tiennent.*

Remarque 2 : Persévérer dans son être (et avoir des idées qui se tiennent à propos de choses) peut être poussé par 3 affects selon l'ingenium de chacun : (1-) désir, (2-) besoin[15] (3-) Perçu comme nécessités de sa nature[16].

Remarque 3 : le conatus et le désir de connaître l'avenir peut pousser à désirer l'un des 3 genres de connaissance : (1-) perception naïve de la réalité, recours à des cartomanciennes, faiseurs d'opinion (1. genre), (2-) de la science (2. genre), (3-) des sages appréhendant l'essence des choses(3. genre).

Remarque 4 : Dans son ouvrage « La formation de l'esprit scientifique »*, G. bachelard (1934) explicite également divers désirs ou affects relatifs à la connaissance ou à* « l'esprit scientifique »[17] *: Il écrit que* « la première représentation géométrique des phénomènes est essentiellement une mise en ordre » *(soucis d'une connaissance du 2. genre) pouvant* « conduire à organiser rationnellement la phénoménologie comme une théorie de l'ordre pur » *(espérance d'une connaissance du 3. genre). Il note également que la* « première représentation géométrique *[peut être]* fondée sur un réalisme naïf des propriétés spatiales » *(connaissance du 1. genre). Enfin, il relève un désir de pouvoir ou de puissance* : « Entendez argumenter un réaliste : il a immédiatement barre sur son adversaire, parce qu'il a, croit-il, le réel pour lui, parce qu'il possède la richesse du réel tandis que son adversaire, fils prodigue de l'esprit, court après de vains songes. »

Remarque5 : la prémisse (3-) du conatus associée à la prémisse affective (2-) conduit à suggérer un lien entre affects de réaction et la perception des affections : une affection perçue comme « nécessité de la nature » provoque plutôt des affects d'acceptation ou de soumission (il faut

13 Voir Spinoza E2-P40 scolie 2

14 Spinoza, E3P59 *: « Parmi tous les sentiments qui se rapportent à l'esprit en tant qu'il est actif* (i.e. Selon E3D2, il est sous la conduite de la raison) *il n'en est point qui ne se rapportent à la joie ou au désir ».*

15 le désir se rapporte à une chose dont l'affection pressentie provoquerait un affect de joie ; le besoin se rapporte à une chose dont le manque provoque actuellement un affect triste ; le désir se rapporte donc à un affect joyeux espéré au futur et le besoin à un affect triste effectivement ressenti au présent.

16 Un besoin très intense (ex : addiction à alcool, tabac, drogue,etc..) pour l'un peut être perçu comme une nécessité de sa nature par celui-ci et pas par d'autres.

17 *« Rendre géométrique la représentation, c'est-à-dire dessiner les phénomènes et ordonner en série les événements décisifs d'une expérience, voilà la tâche première où s'affirme l'esprit scientifique »*

bien faire avec !) alors qu'une affection perçue comme le fait d'une institution humaine peut provoquer également des affects d'adhésion, d'indignation et révolte (Voir Spinoza, T.P. 11-4) surtout si cette affection remet en cause des prémisses relatives à des nécessités de la nature et de sa nature.

Les affects envisagés dans les trois «prémisses affectives » sont provoqués par des affections de toute chose, mais pas seulement. En plus de la chose qui affecte (ex : une rencontre, un licenciement), il est important de toujours envisager les affections suivantes : (1-) toutes les affections du passé déterminant nos affects sédimentés[18] (soi-même, son « caractère »[19]), (2-) affects causés par une affection du moment dont imitation des affects (du fait de soi et des humains perçus comme proches) et puissance de la multitude (du fait de soi, de la société et de ceux qui ont capté cette puissance (Impérium)). Les affects du moment peuvent être plus intenses que les affects sédimentés (selon Spinoza E4-P17) et pousser à une décision qui peut paraître surprenante à ceux qui connaissent bien la personne, son ingenium (ex : « faire cela ne lui ressemble pas »).

Tous ces affects envisagés peuvent pousser à une certaine raison à propos de la chose et aussi à des décisions.

Prémisses de la raison et de la décision

Nous proposons quatre prémisses à propos de la raison et de la décision.

(1-) Poussé par la 3ième prémisse affective (désir de comprendre et de prévisibilité), nombreux sont ceux, à propos d'une chose, qui désirent un édifice d'idées « qui se tient », à savoir qui soit le plus possible cohérent, complet, décidable ou prévisible. *Parmi toutes ces choses, retenons les institutions humaines, dont celles mettant à disposition des biens et des services, y compris régaliens. Retenons également les affections et les affects qu'elles peuvent provoquer et que d'aucun désire prévoir.*

(2-) A propos de toute chose, un édifice d'idées « qui doit se tenir », ou Raison à propos de cette chose, doit nécessairement être fondé sur des prémisses posées et sur une arithmétique. La cohérence de l'édifice ne dépend in fine que de ses prémisses.

18 Ch. Jaquet : terme utilisé dans la définition de l'ingenium dans *« les trans-classes »* (PUF, 07/05/2014)

19 Nous prenons acte que les affects sédimentés, le « caractère », d'une personne ont de multiples causes, y compris des causes physiologiques dont hormonales : ainsi, *« l'ocytocine synthétisée dans l'hypothalamus. Cette hormone serait impliquée dans la détection de la peur. Parallèlement, elle favorise le comportement protecteur de la mère envers ses petits, via le système dopaminergique. Chez l'homme, on a mis en évidence un effet de l'ocytocine sur la confiance, l'empathie, la générosité, la sexualité, le lien conjugal et social et la réactivité aux stress »* (d'après La revue médicale suisse (https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2012/revue-medicale-suisse-333/l-ocytocine-hormone-de-l-amour-de-la-confiance-et-du-lien-conjugal-et-social#))

Remarques : (a-) l'analogie d'un édifice fondé sur des prémisses ne conduit pas à dire que les prémisses sont toutes posées avant d'en déduire des idées. Cela peut certes se concevoir (ex : poser les prémisses d'une mathématique, démarche déductive), mais des idées peuvent être formulées d'abord, idées perçues assez cohérentes entre elles pour « remonter » jusqu'à quelques prémisses cohérentes avec toutes les idées formulées (ex : démarche inductive ou abductive en sciences expérimentales ou en SHS ; démarche artistique).

(b-) tout concept, s'il se tient, est fondé sur des prémisses, ex : classes sociales[20].

(3-) A propos d'une chose, chacun construit SA raison, à savoir un édifice d'idées qui se tient, fondé sur des prémisses procédant de ce qu'il perçoit comme nécessité de la nature de cette chose et comme nécessités de sa nature, et fondée sur d'autres prémisses poussées in fine par ses affects. L'édifice d'idées, à propos de la chose, se tient bien s'il est cohérent (pas trop d'idées contradictoires) et complet[21] : c'est une connaissance du 2. genre[22].

Remarques : (a-)Ces prémisses peuvent procéder de préjugés, de prénotions (Durkheim), de doxa (Bourdieu). de « fictions » ou de « mythes » (Y.N. Harari), d'énoncés taxés de folie : comme M. Foucault (Binswanger et l'analyse existentielle (1954)) nous considérons que « Le monde d'un homme « malade » », ce n'est pas le processus de la maladie, c'est le projet de l'homme. »*, à savoir toutes SES « raisons ». Nous évitons ainsi à priori toute classification, toute discrimination d'humains : la raison de chacun à propos d'une chose est digne d'intérêt.*

(b-) C'est dans le cadre d'un édifice d'idées que nous disons qu'une idée est vraie intrinsèquement : une idée énoncée dans cet édifice est vraie intrinsèquement si elle est adéquate à toutes les idées déjà déclarées vraies dans cet édifice et donc adéquate aux prémisses de cet édifice. Sinon, cette idée est soit fausse, soit indécidable dans cet édifice (mais peut-être décidable dans un autre édifice).

(c-) Nous disons que l'essence d'une chose est une idée conçue. Cette idée d'essence ne peut être conçue que si « l'édifice d'idées » à propos de cette chose se tient à peu près : pour concevoir l'essence d'une chose, il est nécessaire que cette chose puisse être perçue ayant une certaine cohérence et complétude, permettant au moins de croire qu'elle est comprise. Nous posons alors que l'essence de cette chose est l'ensemble des prémisses sur lesquelles repose l'édifice d'idées à propos de celle-ci[23].

(d-) Pour nous, toute idée est poussée, in fine, par des affects provoquées par des affections, y compris une idée « d'essence d'une chose ». Donc, l'existence précède l'essence, y compris pour une idée « métaphysique » : il faut exister et avoir été affecté par une chose existante pour concevoir une idée qualifiée de « métaphysique » à propos de cette chose, dont à propos de soi-même.

Définition des affects actifs : Un sentiment est dit actif s'il pousse à être sous la conduite de sa raison[24] ; dit autrement, s'il pousse, à propos de toute chose, à construire un édifice d'idées qui se

20 Pour Marx (*Manifeste du parti communiste*), la prémisse est oppresseurs vs oppressés.

21 (a-) D'après Spinoza, E3-P59 et E3-D2, tous les affects actifs se rapportent à la joie ou au désir. Nous en prenons acte empiriquement ; (b-) d'après Gödel, la cohérence d'un édifice d'idées parfaitement construit ne dépend que de ses prémisses et aucun édifice d'idées ne peut être parfaitement cohérent, complet et décidable (3 critères de Frege).

22 Spinoza E2-P40 scolie 2 : *« 3° Enfin de ce que nous avons des notions communes et des idées adéquates des propriétés des choses. Et cette façon, je l'appellerai Raison et connaissance du second genre »*

23 Ex : pour nous, l'essence de l'homme comprend notre thèse (0-a). Selon wikipedia, *« Chez Heidegger, l'essence de l'homme consiste à se comprendre en tant qu'être-là, i.e. en tant qu'existence ».*

24 Selon Spinoza, E3P59 *: « Parmi tous les sentiments qui se rapportent à l'esprit en tant qu'il est actif* (i.e. Selon E3D2, il est sous

tient à peu près.

(4-) A propos de toute chose, que sa perception et entendement soient poussés par ses sentiments ou être sous la conduite de sa raison, toute décision *(dont tout jugement, valorisation, appréciation)* relative à cette chose est prise poussée par ses affects (affects sédimentés, affects du moment dont ceux provoqués par l'imitation des affects et la puissance de la multitude (Spinoza, scolie de E3-P9, E4-P8, E4-P17)).

Selon notre prémisse (3-), toute raison est fondée sur deux types de prémisses : (1-) celles procédant de ce qui est perçu comme nécessité de la nature et de sa nature, (2-) celles procédant in fine de ses affects. (voir articles (A-1) et (A-3)). Cette première catégorisation s'appuie sur Spinoza qui distingue ce qui procède de « nécessités de la nature » et ce qui procède de l'humain et des institutions humaines[25].

Nécessités de la nature et de sa nature

Nous considérons que le concept de « nécessités de la nature » est primordial pour Spinoza. Il apparaît dès la définition de la liberté, de la « libre nécessité » (E1-D7[26] et lettre 58 à Shuller). Nous en élargissons le contenu à partir des considérations sur ce concept de notre article *critique de la Raison chez Spinoza et introduction de raisons multiples dans ses ecrits*.

Nous retenons à priori trois critères de perception d'une chose comme nécessités de la nature dont la nature de chacun : (1-) la chose qui affecte est perçue comme ayant existé ou existante ou existera sans cause humaine et sans, à priori, des causes humaines qui pourraient la modifier radicalement, (2-) la chose est un fait, un événement considéré comme avéré, qu'il soit d'origine « naturel » et/ou « humaine », (3-) le manque ou l'obtention de l'affection de cette chose provoque des affects intenses … pour toutes sortes de « raisons » (ex : perçue comme besoin fondamental, addiction forte, raison de vivre, etc..).

Nous explicitons ces trois critères.

(1-) Parmi ces choses, nous pouvons citer tous les phénomènes passés, présents ou futurs, et les lois de la nature, objets d'études des sciences dites « exactes » ou « dures » (ex : physique, chimie, sciences du vivant, éthologie, climatologie[27], etc..). Nous y incluons bien entendu toutes les données et nécessités de la nature de chacun (ex : poids, taille, sexe, orientation sexuelle, maladie chronique, grossesse de 9 mois environ, handicap physique ou mental, addiction forte, etc...).

(2-) Tous les faits passés d'origine humaine (ex : un réunion de ces cinq personnes a eu lieu à

---

la conduite de la raison) *il n'en est point qui ne se rapportent à la joie ou au désir ».*

25 Spinoza à propos de la liberté : la liberté est la libre-nécessité (E1-D7, lettre 58 à Schuller), à savoir être déterminé par soi-seul pour répondre aux nécessités de sa nature, sans contraintes d'institutions humaines : on est obligé de faire avec les lois de la et de sa nature mais on n'est pas obligé de respecter les contraintes d'institutions humaines (T.P. 11-4)

26 Spinoza, E1-D7 : *Une chose est libre quand elle existe par la seule nécessité de sa nature et n'est déterminée à agir que par soi-même ; une chose est nécessaire ou plutôt contrainte quand elle est déterminée par une autre chose à exister et à agir suivant une certaine loi déterminée.*

27 Nous qualifions les phénomènes climatiques de « nécessités de la nature » même si ces phénomènes ont des causes humaines avérées car les modifications de ces causes humaines n'auront des conséquences qu'à long terme et qu'en attendant « il faut faire avec », en particulier avec des intempéries de plus en plus violentes.

telle date et en tel lieu) et également toutes les choses d'origine humaine, mais qui ne peuvent être remises en cause et modifiées au niveau des individus ou organisations affectés par ces choses, ex : la concurrence (du simple fait des consommateurs qui ont la possibilité d'acquérir un bien et pas un autre) est perçue comme une nécessité de la nature dans laquelle vit l'entreprise, car celle-ci ne peut que « faire avec » cette concurrence, sans possibilité, à son niveau, de la remettre en cause.

(3-) Le manque ou l'obtention de l'affection d'une chose est ici relative à ce qui est perçue comme une « nécessité de SA nature ». Par définition, les nécessités de la nature d'une personne englobe tout ce qui est considéré ou perçu par celle-ci comme absolument nécessaire ou absolument rédhibitoire pour persévérer dans son être en « bonne » santé physique et mentale. Ces nécessités de la nature sont, liste non exhaustive, toutes les choses perçues par elle comme indispensables à sa santé physique et mentale *(nourriture, protections physiques (vêtements et logements), intégrité physique et psychique, intimité, respect de l'orientation sexuelle, services médicaux et éducatifs, consommation addictive, etc..)*, toutes choses dont le manque ou l'interdiction peuvent provoquer des affects intenses pouvant avoir un fort impact social. Nous considérons donc que ce que chacun perçoit, « à tord ou à raison », comme une « nécessité de la nature ou de sa nature », comme une chose fondamentale de sa *« forme de vie »*[28], doit être pris en compte dans toute recherche en SHS.

Dans une société ou une institution humaine, une prémisse largement partagée est celle d'assurer collectivement le respect et la prise en compte des nécessités de la nature de chacun, toutes les choses nécessaires à cet objectif devant être l'objet d'un consensus.

Nous pouvons également postuler que le non respect de la prise en compte des nécessités de la nature d'une personne ou d'un groupe de personnes peut provoquer des affects intenses d'indignation, de révolte (ex : mouvements contre la précarité et les fermetures brutales d'établissements, mouvement #metoo, mouvements LGBTQ), mais aussi des traumatismes, de la soumission (accepter des conditions de travail dangereuses, inceste, pédophilie, viols), etc …

Perception de nécessités « divines » ?

S'il y a prise en compte du Dieu-nature de Spinoza (« Deus sive Natura »), « nécessités de la nature » et « nécessités divines » se confondent et seraient donc perçues pareillement.

Toutefois, les principales religions (ex : les trois religions du livre) font état d'un Dieu transcendant duquel tout procède, dont la Nature et ses nécessités. De plus, ce Dieu peut être perçu par des affections qui lui sont attribuées et qui affectent plus ou moins directement les humains. Ces affections peuvent être, liste non exhaustive, (a-) des idées plus ou moins perlocutoires communiquées par des personnes autorisées (ex : clercs, pasteurs, imams, gourous, oralement ou par écrit) ou reçues directement par son âme (inspiration ou révélation divine), (b-) des phénomènes « naturels » ou « miraculeux », perçus comme procédant d'une volonté divine, (c-) perception d'une présence divine.

Ces perceptions des affections de nécessités « divines » peuvent provoquer des affects de grande intensité, similaires à celles perçues comme nécessités de la nature. Ces perceptions du « divin », et ce qu'elles provoquent, peuvent aussi être influencées par des affects relatifs à l'appartenance ou au « sacré ».

Dans le paragraphe *Priorités entre prémisses en fonction de leurs catégories* nous soulignons et explicitons deux points : (1-) au niveau d'une société et de ses institutions, le respect des prémisses considérées comme relevant de « nécessités de la nature et de la nature de chacun » est presque toujours plus prioritaire (priorité estimée selon l'intensité des affects éprouvés) que le respect des

28 Expression empruntée à Wittgenstein. D'après J. Bouveresse (*Langage ordinaire et philosophie*. In: Langages, 6e année, n°21, 1971. Philosophie du langage. pp. 35-70), *« chez Wittgenstein, c'est en un sens la* « forme de vie » *qui joue le rôle du transcendantal :* « Ce qui doit être accepté, ce qui est donné — pourrait-on dire — ce sont des formes de vie » *(PU, p. 226)*

prémisses relevant d'autres catégories (appartenance, droits fondamentaux, etc....), (2-) une personne est prête ou contrainte à privilégier ses prémisses perçues comme relevant de « nécessités de sa nature » en renonçant à ses prémisses relevant d'autres catégories (appartenance, droits fondamentaux, etc....).

La production et la mise à disposition de biens et de services sont des nécessités de la nature absolument non contestables de toute société, nécessités résumées dans les trois prémisses suivantes :

(1-) Pour survivre et vivre au mieux, il est nécessaire pour toute personne de bénéficier de biens et de services,

(2-) Pour la mise à disposition de ces biens et services, des activités humaines sont nécessaires,

(3-) Cette mise à disposition de biens et de service et des activités humaines pour ce faire sont des nécessités de la nature : la société dans son ensemble ne peut y échapper.

Remarque : Quel que soit l'objet d'étude d'une recherche en SHS (ex : sociologie du travail et de la consommation), la prise en compte de ces 3 prémisses par tout un chacun doit être considérée, ex : Dans une étude sur le bénévolat, il faut s'enquérir sur « de quoi vivent ces bénévoles? »!

Après avoir présenté la catégorie « nécessités de la nature » de notre référentiel des prémisses, nous considérons dans les paragraphes suivants les autres catégories dans lesquelles d'autres prémisses sont proposées en rappelant que pour nous ces prémisses sont in fine poussées par des affects, surtout des « désirs de .. » si la personne souhaite être au moins sous la conduite de sa raison ou d'une raison à laquelle elle adhère.

En effet, ces autres catégories[29] ne se conçoivent que dans le cadre d'association humaines toujours poussées par des affects communs. Les prémisses fondant ces associations et le vécu des humains concernés par celles-ci sont donc in fine poussées par les affects, dont ceux ayant poussé à être sous la conduite d'une raison, la sienne ou celle à laquelle on décide d'adhérer (voir le paragraphe *Nécessités de la nature vs affects*).

Nous proposons de situer ces catégories dans les sphères de A. Honneth[30] tout en y ajoutant une sphère du sacré : sphères de l'amour (appartenance), juridico-politique (droits dits fondamentaux), *sacré*, estime sociale. Chacun (personne ou institution) dans chaque sphère est possiblement sous la conduite de la raison mais également poussé par ses affects, affects sédimentés et du moment.

Nous rappelons dans le cadre ci-dessous les définitions que A. Honneth donne de chaque sphère[31] :

(1-) sphère de l'amour (appartenance) « *qui touche aux liens affectifs unissant une personne à un groupe restreint. Seule la solidité et la réciprocité de ces liens confèrent à l'individu cette confiance en soi sans laquelle il ne pourra participer avec assurance à la vie publique* », (2-) sphère juridico-politique : « *c'est parce qu'un individu est reconnu comme un sujet universel, porteur de droits et de devoirs, qu'il peut comprendre ses actes comme une manifestation - respectée par tous de sa propre autonomie* ». (3-) sphère de l'estime sociale : *« les humains doivent encore jouir d'une considération sociale leur permettant de se rapporter positivement à leurs qualités particulières, à leurs capacités concrètes ou à certaines valeurs décrivant leur identité culturelle. »*

29 Rappel des autres catégories : (3-) appartenance et reconnaissance, (4-) droits fondamentaux, (5-) sacré, (6-) énoncés moraux et estime sociale.

30 A. Honneth, *Kampf um Anerkennung (La lutte pour la reconnaissance)* [1992], Paris, Éd. du Cerf, 2000.

31 Axel Honneth interview de Alexandra Laignel-Lavastine le 06/12/06 http://www.philomag.com/les-idees/entretiens/axel-honneth

Appartenance et reconnaissance

Selon J.J. Sarfati (*« sphères de Justice de M. Walzer, Critiques et propositions d'interprétation ») : « S'il n'existe pas de biens qui transcendent tous les autres, il en est qui sont premiers au sens de la fondation initiale de la personne. Tel est bien, pour Michaël Walzer*[32] *, comme pour Ricoeur qui le rejoint sur ce point, l'appartenance à une communauté. Sans elle, l'agent apatride « court d'infinis dangers» ».*

La définition de la sphère de l'amour par A. Honneth peut également être reprise pour souligner l'importance affective de toute appartenance : l'appartenance est aussi ce « *qui touche aux liens affectifs unissant une personne à un groupe [restreint]. Seule la solidité et la réciprocité de ces liens confèrent à l'individu cette confiance en soi sans laquelle il ne pourra participer avec assurance à la vie publique ».*

Parmi les groupes plus ou moins restreints, nous pouvons citer tout d'abord la famille, mais aussi le quartier, une communauté d'origine ou religieuse.

Nous considérons le désir, le besoin d'appartenance comme une prémisse déterminante de toute vie humaine dans toute société.

Dans le paragraphe *Priorités entre prémisses en fonction de leurs catégories* nous soulignons et explicitons deux points : (1-) au niveau d'une société et de ses institutions, le respect des prémisses considérées comme relevant de l'appartenance est plus prioritaire que le respect des prémisses relevant d'autres catégories (droits fondamentaux, sacré, énoncés moraux, etc....), (2-) une personne est encline ou pas à privilégier ses prémisses perçues comme relevant de son appartenance en renonçant à ses prémisses relevant d'autres catégories (droits fondamentaux, sacré, énoncés moraux, etc....). Ainsi, fuir son milieu et sa famille et sa communauté pour être libre est une décision très éprouvante et peu le font.

Droits fondamentaux

Qualifier de « fondamental » ou « naturel » un droit et pas un autre est toujours discutable. Nous retenons les quatre droits fondamentaux de l'article 2 de la DdHC de 1789 : *« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. ».* Nous pourrions y ajouter le droit à la santé et à un minimum d'éducation dans la mesure où ils sont absolument

32 Dans *Sphères de justice (*Seuil, 1997) Michael Walzer écrit que la sphère de l'appartenance ne relève pas d'une justice distributive : elle ne peut être sacrifiée pour une autre.

nécessaires au respect effectif de ces quatre droits.

A. Honneth insiste sur la nécessité de tels droits de la sphère juridico-politique : *« c'est parce qu'un individu est reconnu comme un sujet universel, porteur de droits et de devoirs, qu'il peut comprendre ses actes comme une manifestation - respectée par tous de sa propre autonomie »*.

A propos de la propriété :

Poussée par les 3 prémisses du conatus et les 3 prémisses relatives à la mise à disposition de biens et de services, toute personne peut éprouver le désir de s'approprier des biens et services, y compris des moyens de production pour produire d'autres biens et services en respectant les **2 prémisses d'appropriation** suivantes : (1-) chacun est propriétaire de richesses au prorata de son apport[33], « chacun » à savoir personne physique ou morale, (2-) toute richesse tangible est périssable (cette prémisse est le plus souvent à considérer comme une « nécessité de la nature »).

A propos de la liberté

Pour mieux définir la liberté, nous mobilisons Spinoza : la liberté est la libre-nécessité[34], à savoir être déterminé par soi-seul pour répondre aux nécessités de sa nature, sans contraintes d'institutions humaines : on est obligé de faire avec les lois de la nature et de sa nature mais on n'est pas obligé de respecter les contraintes d'institutions humaines (Spinoza, T.P. 11-4).

Remarque 1 : la perception par chacun d'une affection comme « loi de la nature » ou « du fait d'une institution humaine » est toujours discutable, ex : propension à naturaliser une contrainte d'une institution car « il faut faire avec » du fait qu'il semble impossible de l'éviter ou de se révolter. Ainsi, pour les salariés du secteur privé, la concurrence que subit leur entreprise est considérée comme une loi de la nature marchande[35] : l'entreprise ne peut s'en soustraire.

Remarque 2 : Ni dans E1-D7, ni dans la lettre 58, Spinoza ne parle des nécessités de la nature des choses (dont des humains) qui nous affectent. Dans un État civil, être « libre nécessaire » oblige t'il ou non de prendre également en compte les nécessités de la nature des choses qui nous affectent ? Cela dépend de chacun et de la règle morale (règle de mœurs) majoritaire déterminante, celle du recours aux autres, ex : de « chacun pour moi » à « solidarité, secours mutuel » en passant par « chacun pour soi ».Pour le volet juridique, les prémisses fondamentales généralement partagées peuvent être issues de l'impératif catégorique de Kant selon la formulation : « N'agissez qu'en fonction de la maxime par laquelle vous pouvez en même temps souhaiter qu'elle devienne une loi générale »[36]*. Se soucier des « nécessités de sa nature » implique de se soucier ou du moins de tenir compte des nécessités de la nature de l'autre.*

De l'impératif catégorique de Kant mentionné dans le cadre ci-dessus, nous proposons une prémisse fondamentale du droit relative à la vie en sûreté, à savoir dans un État de droit : toute personne humaine physique ou morale concernée par n'importe quelle institution ou agir humain doit être sujet de droit de toute législation à propos de cette institution ou agir.

En d'autre terme, elle ne doit ni être seulement un objet de droit, ni être ignorée. Lors d'une étude

33 Selon J. Locke (chapitre propriété de son deuxième traité de gouvernement. L'énoncé moral est alors « chacun pour soi ». Les articles *(C-1-a) Critique des discours actionnarial et marxiste sur des procédés d'appropriation et d'enrichissement* , *(C-1-e)* et *(C-1-f)* montrent que l'énoncé moral pour l'appropriation des moyens de production à but lucratif est « chacun pour moi ».

34 Spinoza E1-D7 et lettre 58 à Schuller

35 Lordon&Orléan définissent « l'état de nature marchand » dans leur article *« genèse de l'État, genèse de la monnaie »*

36 *Fondation de la métaphysique des mœurs* in Métaphysique des mœurs, I, Fondation, Introduction, trad. Alain Renaut, p. 97

terrain, il est très intéressant de vérifier si une personne humaine physique ou morale est sujet de droit ou seulement objet de droit ou inexistant juridiquement[37].

Le principal objectif d'un État de droit est de garantir et protéger ces droits fondamentaux. En dernier ressort, c'est une action en justice et une décision de justice qui tranche sur le respect d'un droit fondamental.

Nous prenons acte qu'à ces droits fondamentaux, dont le droit de propriété, la plupart des personnes, physiques ou morales, y associent des prémisses déterminantes pour leur vécu, du fait de leur protection par un État de droit.

Dans le paragraphe *Priorités entre prémisses en fonction de leurs catégories* nous soulignons et explicitons deux points : (1-) au niveau d'une société et de ses institutions, le respect des prémisses considérées comme relevant des droits fondamentaux est plus prioritaire que le respect des prémisses relevant d'autres catégories (sacré, énoncés moraux, estime sociale....), (2-) une personne est encline ou pas à privilégier ses prémisses perçues comme relevant de droits fondamentaux en renonçant à ses prémisses relevant d'autres catégories (sacré, énoncés moraux, etc....). Ainsi, le respect de choses considérées comme sacrées peut pousser certains à renoncer à un droit fondamental comme la propriété et la liberté.

Sacré

Selon Durkheim[38] « *Les choses sacrées sont celles que les interdits protègent et isolent, les choses profanes étant celles auxquelles ces interdits s'appliquent et qui doivent rester à l'écart des premières. La relation (ou l'opposition, l'ambivalence) entre Sacré et Profane est l'essence du fait religieux.*». Ce qui est sacré est intouchable par le profane.

Durkheim souligne l'importance existentielle de la religion, dont le sacré est l'essence, pour toute société : « *Que l'idée de la société s'éteigne dans les esprits individuels, que les croyances, les traditions, les aspirations de la collectivité cessent d'être senties et partagées par les particuliers, et la société mourra* »[39]. Bien d'autres auteurs, avant ou après Durkheim, ont souligné cette importance, ainsi B. Constant qui considère le *« sentiment religieux comme une constante anthropologique universelle »*[40] ou Freud, pourtant peu suspect de bienveillance à l'égard du

37 Voir articles (C-1-a) et (C-1-b) sur l'appropriation des moyens de production à but lucratif par le seul actionnaire, l'entreprise, son collectif de travail, n'étant pas sujet de droit quant à la propriété tout en l'étant au pénal et ce grâce au concept de « responsabilité limitée ».

38 Durkheim, Émile. Les formes élémentaires de la vie religieuse, Presses Universitaires de France, 5e édition, 2003

39 Durkheim, Émile, Ibid p 496

40 Kloocke Kurt (Université de Tubingen) : les écrits de Benjamin Constant sur la religion : quelques réflexions

religieux en général, qui admet dans une lettre à Groddeck en 1920 que : *« Tout individu intelligent a bien une limite où il se met à devenir mystique, là où commence son être le plus personnel.*[41]*»*

Cette importance existentielle du « sacré » pour toute communauté explique les passions, les affects que cela provoque et dont il faut tenir compte dans le débat public, ne serait ce que du fait des actes dramatiques poussés par ces affects, que ce soit dans l'espace privé ou public.

Mais dans une société « multiculturelle », ce qui est « sacré » pour les uns peut être sans importance particulière pour d'autres (C'est le cas d'un signe distinctif d'une religion comme le turban sikh). Ces « autres » peuvent même se permettre de s'en moquer, autorisés en cela par le droit au blasphème existant dans bien des sociétés libérales, ce qui peut entraîner quelques réactions passionnées.

Dans le paragraphe *Priorités entre prémisses en fonction de leurs catégories* nous soulignons et explicitons deux points : (1-) au niveau d'une société et de ses institutions, le respect des prémisses considérées comme relevant du sacré est plus prioritaire que le respect des prémisses relevant d'autres catégories (énoncés moraux, estime sociale....), (2-) une personne est encline ou pas à privilégier ses prémisses perçues comme relevant de droits fondamentaux en renonçant à ses prémisses relevant d'autres catégories (énoncés moraux, etc....). Ainsi, le respect d'une chose « sacré » peut conduire à ne pas respecter des énoncés moraux pourtant désirés, ex : renoncer à la « justice sociale » et se soumettre aux exigences du « mérite ».

Énoncés moraux et estime sociale.

Nous considérons les énoncés moraux les plus déterminants : (1-) ceux relatifs aux relation entre les personnes physiques ou morales (cohésion-solidarité, chacun pour soi, chacun pour moi), (2-) ceux relatifs à la redistribution (justice sociale[42], mérite selon sa contribution, mérite élitiste : que pour les meilleurs).

Les énoncés moraux et les prémisses de l'estime sociale[43] deviennent prépondérants dans une société ou presque tous, avec l'aide ou non de l'État, ont une vie en accord avec leurs prémisses relatives à ce qu'ils perçoivent être les nécessités de la nature et de leur nature, avec celles relatives

herméneutiques et méthologiques ; Communication au Congrès de l'Association, le 19 juillet 1995

41 Article de Christine PEDOTTI dans Témoignage Chrétien 05-03-2015

42 Que ce soit la justice de Leibniz (Méditation sur la notion commune de justice, 1702): *« [...] la justice est une volonté constante de faire en sorte que personne n'ait raison de se plaindre de nous. »*, celle de J.S. Mill (thèse utilitariste : est juste ce qui est bénéfique au plus grand nombre) ou celle de J. Rawls (est juste ce qui privilégie le plus le plus défavorisé)

43 Définition de A. Honneth : *« les humains doivent encore jouir d'une considération sociale leur permettant de se rapporter positivement à leurs qualités particulières, à leurs capacités concrètes ou à certaines valeurs décrivant leur identité culturelle. »*

à l'appartenance (famille, milieu professionnel et associatif, quartier, etc..) et avec celles relatives aux droits fondamentaux. Ils deviennent d'autant plus prépondérants qu'une application excessive de ces énoncés moraux et prémisses sociales peut constituer de fait une remise en cause de prémisses de catégories beaucoup plus primordiales, ex : (1-) une application brutale de la prémisse « chacun pour moi » ou « mérite élitiste » peut provoquer la remise en cause de prémisses des droits fondamentaux ou nécessités de sa nature, (2-) une application discriminatoire d'une prémisse « estime sociale » (une position sociale identificatrice) peut provoquer la remise en cause de prémisses de l'appartenance.

Influence de l'effort de recherche ou d'entendement sur les prémisses

Sur un même sujet, la nature de l'effort de recherche ou d'entendement, notamment l'approche prise, a une influence sur les prémisses retenues. Ainsi en sociologie : l'approche par immersion participative ou qualitative ou quantitative conduit à ne retenir que les prémisses « adaptées » à cette approche. Cela est particulièrement vraie pour une approche quantitative, les prémisses devant être suffisamment quantifiables, ce qui réduit notablement le choix des prémisses plausibles. Il en est de même à propos de l'effort d'entendement d'un responsable marketing désireux de prévoir ce qui va se passer en construisant un « business plan » : Pour faciliter ou même permettre de construire l'édifice d'idées « business plan », il peut retenir la prémisse anthropologique de l'homo œconomicus, prémisse extrêmement réductrice.

Dialectique entre prémisses

Nous supposons qu'à propos de chaque chose, chacun peut avoir sa raison, à savoir un édifice d'idées qui se tient à peu près, édifice fondé sur des prémisses de toutes sortes (thèse (4-)). Les délibérations, rapports de force ou conflits entre personnes physiques et ou morales (des institutions humaines) sont à considérer au regard des raisons de chacun sur la même chose. Ces délibérations peuvent porter sur la qualité de l'édifice d'idées (complétude et cohérence) mais elles portent le plus souvent et in fine sur ce qui fondent cet édifice, à savoir les prémisses de celui-ci. Cette dialectique entre prémisses porte sur les points suivants :

(1-) prémisses fondées sur ce qui est perçu comme nécessité de la nature et de sa nature ou prémisses fondées sur des affects actifs (ex : désir de ..)

(2-) prémisses relatives à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude,

(3-) priorisation entre catégories[44] de prémisses par les personnes physiques et morales

(4-) « Accords » et désaccords

(5-) Prise en compte d'une anthropologie machiavelienne

Chaque point est abordé dans les paragraphes suivants.

Nécessités de la nature vs affects

Nous avons donc souhaité distinguer les prémisses de chacun procédant de la perception des nécessités de la nature et de sa nature des autres catégories de prémisses. Ces nécessités incluent toutes celles prises en compte dans les sciences dites « exactes » ou « dures » et sur lesquelles les consensus sont assez courants (thèse 7-1). Lorsque ces nécessités se rapportent à notre propre nature (ex : nos besoins élémentaires, notre santé, notre orientation sexuelle), les prémisses qu'elles inspirent sont particulièrement déterminantes pour chacun car on ne peut s'y soustraire mais elles ne font pas toujours l'objet d'un large consensus (ex : à propos de orientation sexuelle). Ces nécessités perçues recouvrent également tous les phénomènes et les faits avérés d'origine humaine (ex : une réunion publique a eu lieu). Nier des phénomènes ou lois de la nature aussi bien que des faits avérés ou en inventer relève de « fait alternatif »[45] ou de « fake news » et provoquent des affects intenses. Ces nécessités recouvrent enfin des caractéristiques déterminantes d'institutions humaines perçues comme intangibles : comme pour les autres nécessités, on ne peut que « faire avec », ex : une entreprise ne peut que « faire avec » la concurrence avec d'autres entreprises, concurrence arbitrée par les consommateurs que nous sommes car elle ne peut pas seule remettre en question cette concurrence.

Par contre, les autres catégories[46] de prémisses ne se conçoivent que dans le cadre d'association humaines toujours poussées par des affects communs et sont donc toujours discutables. Les prémisses fondant ces associations et le vécu des humains concernés par celles-ci sont donc in fine poussées par les affects, dont ceux ayant poussé à être sous la conduite d'une raison, la sienne ou celle à laquelle on décide d'adhérer.

Le classement d'une prémisse dans la catégorie « nécessité de la nature et de sa nature » ou dans une des autres catégories est bien entendu toujours à discuter.

44 Rappel : (a-) nécessités de la nature et de sa nature, (b-) appartenance, (c-) droits fondamentaux, (d-) sacré, (e-) énoncés moraux, (f-) estime sociale

45 Le 22/01/2017, une conseillère de Trump avait qualifié les déclarations d'un de ses collègues de « faits alternatifs » comme s'il n'avait pas existé.

46 Rappel des autres catégories : (3-) appartenance et reconnaissance, (4-) droits fondamentaux, (5-) sacré, (6-) énoncés moraux et estime sociale.

Prémisses relatives à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude

Les raisons à propos d'une chose peuvent être multiples seulement du fait de prémisses qui n'ont que peu à voir avec la chose : celles poussées par des affects procédant de l'imitation des affects ou de la puissance de la multitude. Dans ce paragraphe, nous posons ces deux concepts spinozistes.

D'après Francesco Toto *« l'imitation des affects, le mécanisme en vertu duquel nous ne pouvons pas imaginer qu'une chose qui nous ressemble soit prise d'un certain affect sans éprouver un affect semblable au sien. »*[47]. il s'agit là d'un mimétisme.

Nous élargissons ce concept en mobilisant Christian Lazzeri[48] : *« L'imitation des affects peut être comprise comme un véritable « opérateur » de constitution des affects capables de définir aussi bien des rapports de coopération entre les hommes que des rapports de conflits ».*

Par exemple, les affects provoquées par les parents sur leur adolescent peuvent pousser celui-ci à intensément adhérer ou rejeter leurs arguments « raisonnables » à propos d'une chose, ex : quelles études faire ?

Le concept de *puissance de la multitude* est beaucoup plus difficile à cerner si nous considérons les citations suivantes :

« le droit de l'État est déterminé par la puissance de la multitude en tant qu'elle est conduite comme par une seule âme » (TP 3-7).

« l'expérience a déjà indiqué toutes les formes d'État capables de faire vivre les hommes en bon accord et tous les moyens propres à diriger la multitude ou à la contenir en certaines limites » (TP 1-3) car *« Si la pente démocratique* [de Spinoza] *est incontestable, il semble évident que la tâche de « contenir la multitude » reste prioritaire : l'assassinat des frères de Witt par la foule hante à coup sûr cette oeuvre. »*[49]

« En opposition au concept de peuple, le concept de multitude est celui d'une multiplicité singulière, d'un universel concret. »[50]

« La théorie de la multitude exige au contraire que les sujets parlent pour leur propre compte»[51]

« Multitude est le concept d'une puissance. .. Cette puissance ne veut pas simplement s'épandre, elle veut surtout conquérir un corps : la chair de la multitude veut se transformer en corps du General Intellect.»[52]

La variété de ces citations quant à la multitude et sa puissance nous conduit à poser que la multitude et la puissance de celle-ci sont des choses perçues de manière très diverse par les personnes. Nous prenons acte de cette diversité et nous caractérisons quelques perceptions et affects à envisager pour toute étude en SHS en donnant les exemples suivants : (1-) État de droit avec ses lois, obligations, usages ; (2-) assemblée du personnel votant à main levée ; (3-) quartier ou voisinage avec ses conventions et signes d'identité ; (4-) communauté religieuse ou culturelle avec sa vision du monde et ses codes ; (5-) milieu académique avec son école, ses codes et ses usages ; etc...

Les perceptions de ces différents exemples de multitudes et de leur puissance provoquent des

47 Billet du 28/01/2023 sur le *site de l'association des amis de Spinoza*
48 Christian Lazzeri, *Droit, pouvoir et liberté*, op. cit., p. 79
49 Isabelle Garo, *Contretemps* 09/2016 *La tactique Spinoza. Notes sur "Imperium" de Frédéric Lordon*
50 Negri Toni : *Pour une définition ontologique de la multitude* (mai-juin 2002 » *Majeure 9. Philosophie politique des multitudes*)
51 Negri Toni : *Pour une définition ontologique de la multitude* (mai-juin 2002 » *Majeure 9. Philosophie politique des multitudes*)
52 Negri Toni : *Pour une définition ontologique de la multitude* (mai-juin 2002 » *Majeure 9. Philosophie politique des multitudes*)

affects forts divers. Poussé par ces affects, chacun est susceptible d'adhérer ou de se soumettre, de se démarquer ou de se rebeller, etc... de chacune de ces multitudes particulières.

Ces affects procédant de l'imitation des affects ou de la puissance de la multitude, poussant à adhérer ou à rejeter une raison, sont de fait des « émotions épistémiques » que nous étudions dans notre article *epistemologie naïve et émotions épistémiques au prisme de Spinoza*.

Priorités entre prémisses en fonction leurs catégories

Dans une société, des évaluations sont à faire et des décisions sont à prendre à propos d'une chose. A priori, chacun a sa raison fondée sur ses prémisses à propos de cette chose[53] et l'évaluation faite ou la décision prise devrait être conduite par cette raison. L'évaluation ou la décision procèdent des prémisses posées : elles sont donc multi-critères. Dès que l'évaluation ou la décision à prendre doit être commune à la société ou commune à une des organisation ou communautés de cette société, il s'agit alors d'un choix social et nous serions alors enclin à nous en remettre aux théories du choix social (V. Pareto, A. Sen, K. Arrow, etc.., etc...). Ces théories reposent, entre autre, sur l'agrégation de critères prêtés aux individus (*« intérêts, préférences, jugements, etc »*) et doivent *« en principe ... se fonder sur les présupposés moraux les plus robustes et les moins controversés »*[54]. Comme le montre Arrow, et avant lui Condorcet, un choix commun peut se révéler théoriquement impossible. Néanmoins, force est de constater que dans les faits de multiples évaluations sont faites et des décisions prises selon des procédures qui relèvent parfois de la délibération habermassienne mais parfois aussi du rapport de force.

Notre approche est en partie transcendantale et en partie constructiviste. Transcendantale dans sa catégorisation à priori des prémisses et constructiviste[55] dans la discussion et comparaison des prémisses de même catégorie.

Toutefois, nous soutenons que *« la comparaison des opinions »* de la méthode constructiviste doit être, pour toute décision, fondée sur des critères communs de comparaison et que toutes les « *conceptions de la vie bonne »* sont fondées, pour chacun, sur des critères également communs, donc de fait transcendantaux, ne serait ce que la *« transcendance faible »* d'une délibération habermassienne[56].

Enfin, notre approche ne repose pas sur la *juste* prémisse du soucis de l'autre, ce que rappelle

53 Sans oublier les prémisses procédant de l'imitation des affects ou de la puissance de la multitude.

54 Muriel Gilardone : *Amartya Sen sans prisme*, L'Harmattan *«Cahiers d'économie Politique»* 2010/1 n° 58

55 Herrade Igersheim (*la question de l'autre en économie*, revue de philosophie économique / volume 18, n° 1) : *« Sen .. distingue deux traditions philosophiques ayant trait à la justice sociale : la tradition transcendantale et la tradition comparative. L'ambition de la première, dans laquelle s'insèrent notamment Rousseau et Rawls, est de déterminer le plus précisément possible l'ensemble des principes que devrait respecter toute société juste. A l'inverse, la seconde tradition adopte une vision constructiviste de la justice et conçoit l'élaboration d'une société juste comme un processus évolutif via la confrontation et la* ***comparaison des opinions****, des points de vue, des* ***conceptions de la vie bonne*** *qu'ont les différents individus qui la composent »*

56 Pour Habermas, la raison définie par la communication prend la forme d'une *« contrainte transcendantale faible »*

Herrade Igersheim en référence à Aristote, à savoir que *« le juste peut être défini comme étant le bien d'autrui, c'est-à-dire comme le fait de prendre en compte l'intérêt d'autrui »,* le soucis de l'autre reposant donc sur *« les présupposés moraux les plus robustes et les moins controversés ».* Nous disons et constatons que ces *« présupposés moraux »* sont moins prioritaires et moins forts que, par exemple, les droits fondamentaux dont ceux relatifs à la propriété, dont la propriété des moyens de production.

Notre approche, dans laquelle les prémisses sont classées par catégories[57] permet un processus d'évaluation ou décisionnel plus proche de la démarche de chacun et plus opérationnel : (1-) les prémisses d'une catégorie n'ont pas à être pesées ou agrégées avec les prémisses d'une autre catégorie (Pas de justice distributive entre prémisses de catégories différentes (en particulier nécessités de la nature et appartenance)), (2-) l'évaluation ou la décision est faite ou prise en considérant successivement les prémisses de la catégorie la plus prépondérante à la moins prépondérante (s'il y a équilibre dans la catégorie plus prépondérante), (3-) une éventuelle agrégation des prémisses ne se fait qu'à l'intérieur de chaque catégorie et non entre prémisses de catégories différentes (incommensurabilité des prémisses de catégories différentes).

Toutefois, la priorisation des catégories peut être différente d'une personne physique ou morale à l'autre. Nous distinguons trois types de personnes : (1-) la société d'un pays avec ses institutions, société avec des arbitrages valant pour tous, (2-) une institution ou une organisation de cette société (ex : une communauté religieuse) avec ses arbitrages internes devant tout de même tenir compte des lois générales du pays, (3-) une personne physique en mesure d'évaluer et de décider pour elle-même et ses proches tout en tenant compte des institutions et du pays qui la concernent.

Critères de priorisation entre catégories de prémisses :

Notre priorisation est fondée sur le critère empirique suivant : Une catégorie de prémisses sera prioritaire par rapport à une autre selon l'intensité des affects provoqués par le respect ou l'ignorance de celles-ci, affects de joie si elles sont respectées et affects de peur, de colère, de révolte, d'indignation etc... si ses prémisses sont ignorées ou bafouées[58].

57 Rappel : nécessités de la nature et de sa nature, appartenance et reconnaissance, droits fondamentaux, sacré, énoncés moraux et estime sociale

58 Nous pouvons faire nôtre l'observation de J.S Mill dans l'introduction de *« De la liberté »* (1859) à propos de la tolérance religieuse : *« l'intolérance est si naturelle à l'espèce humaine pour tout ce qui lui tient réellement à cœur, que la liberté religieuse n'a été mise en application presque nulle part ».* Cette observation vaut bien sûr pour les prémisses de la catégorie du « sacré » mais encore plus pour des prémisses des catégories (1-) nécessités de la nature et de sa nature, (2-) appartenance et reconnaissance, (3-) droits fondamentaux : l'intensité des affects provoqués est à la mesure des prémisses *qui tiennent à cœur.*

Pour chaque type, nous proposons les priorisations entre catégories, priorisations à constater sur les terrains étudiées :

Priorisation des énoncés d'une société multi-culturelle : (1-) nécessités de la nature et de sa nature, (2-) appartenance et reconnaissance, (3-) droits fondamentaux, (4-) sacré, (5-) énoncés moraux et (6-) estime sociale.

Remarque : dans une société plutôt jacobine, les prémisses relatives aux droits fondamentaux sont plus prioritaires que celles relatives à l'appartenance et reconnaissance : les droits fondamentaux sont considérés comme absolument universels.

Priorisation des énoncés d'une communauté d'attachement : (1-) nécessités de la nature et de sa nature, (2-) sacré (ex : communauté religieuse), (3-) appartenance et reconnaissance, (4-) droits fondamentaux, (5-) énoncés moraux et (6-) estime sociale.

La caractérisation d'une communauté est beaucoup plus variée : des mêmes choses (ex : musique, mets, paysages, rythme de vie, etc..) y provoquent les mêmes affects du fait certes de goûts devenus communs aux membres de la communauté mais aussi par imitation des affects et puissance de la multitude. Un signe d'identité d'appartenance à une religion est souvent considéré comme sacré par la communauté de cette religion, et en tant que signe d'appartenance il doit être accepté par une société qui se dit multiculturelle quand bien même elle ne reconnaît pas (a-) son caractère « sacré » (donc droit de tout citoyen à le profaner) et (b-) sa signification sociale problématique, du fait en particulier de son éventuelle signification théologique, ex : le voile.

Priorisation des énoncés de chacun : tout est possible quant aux priorités entre catégories, ex : (1-) nécessités de la nature et de sa nature, (2-) appartenance et reconnaissance, (3-) énoncés moraux, (4-) droits fondamentaux, (5-) estime sociale. Les prémisses relatives à l'appartenance peuvent inclure des prémisses relatives au « sacré » si ce sacré a une très forte signification d'appartenance. Dans ce cas, le respect du « sacré » peut être plus prioritaire que « droits fondamentaux » et renoncer au sacré (pour respecter ses prémisses relatives aux droits fondamentaux) conduit à renoncer à son appartenance. Des énoncés moraux peuvent être perçus comme impératifs, quitte à renoncer à des prémisses relatives aux droits fondamentaux dont la liberté et la propriété. En mobilisant une anthropologie machiavellienne (voir le paragraphe correspondant) nous devons parfois prendre en compte les énoncés des puissants pour considérer ce qui se passe, notamment lors de lutte de pouvoir, d'influence entre puissants, sur le dos des dominés.

Quand bien mêmes les priorisations de la société sont à priori dominantes, il peut y avoir conflit

du fait de priorités différentes, ex : au sein d'une famille, un énoncé estime sociale (ex : *tu ne seras pas coiffeuse.*) peut être plus prioritaire que l'appartenance (ex : *sinon tu es exclue de la famille*) ou plus prioritaire que les énoncés dans la catégorie « droits fondamentaux » (ex : *tu ne sort plus* ou *on va te marier au bled*).

Remarque pour le chercheur en SHS : Le besoin d'appartenance et d'affirmer cette appartenance, notamment à toute personne étrangère à cette appartenance dont au chercheur, est à prendre en compte par celui-ci lorsqu'il sollicite tout interlocuteur dans le cadre de ses recherches. Cet interlocuteur (ex : lors d'un entretien sociologique) peut tenir un discours subsumé par le désir d'affirmer son appartenance à un groupe, ex : « je suis cadre position 3 », et donc d'exprimer d'abord ce qu'il pense être perçu comme des caractéristiques identifiant son groupe, ex : leadership, challenge à relever, etc... avant de parler de son vécu si le chercheur le sollicite judicieusement.

Comme l'illustre la remarque ci-dessus, l'appartenance et l'identité sont montrées, revendiquées, reconnues par des discours convenus (*doxa*) et plus généralement par des signes qui doivent être reconnus aussi bien par ceux qui les portent que par ceux à qui ils sont destinés. C'est la puissance des diverses multitudes qui dicte donc ces discours convenus et ces signes. Ils sont donc changeants et peuvent être grandement influencés ou même dictés par ceux qui captent cette puissance de la multitude (médias, leaders, etc..)[59]. De ce fait, les signes d'appartenance et d'identité peuvent être perçus différemment par les uns et les autres, ex : le voile est perçu comme un signe d'appartenance à la communauté des croyants (la ouma) par les musulmans mais peut être perçu comme un signe de soumission de la femme à l'homme par celles et ceux n'appartenant pas à cette communauté[60].

Parfois, le « sacré » peut prendre le pas sur des droits considérés comme fondamentaux par la société, et parfois même prendre le pas sur l'appartenance et sur ce qui est perçu comme nécessité de sa nature et de la nature : le terme de « fanatique » est utilisé pour qualifier ces personnes et leur mouvements, personnes et mouvements en mesure de sacrifier leur vie et surtout celles des autres pour cause de profanation ou de blasphème.

59 Gerd Baumann (*Contesting Culture: Discourses of Identity in Multi-Ethnic London* (Cambridge: Cambridge University Press, 1996)) montre des changements de signes d'appartenance : origine ethnique pour les plus anciens et appartenance au quartier pour les plus jeunes. Christian Lazzeri (dans *« Conflits de reconnaissance et mobilisation collective »*, Politique et Sociétés, vol. 28, n° 3, 2009, p. 117-160) écrit *« l'individu satisfait aussi une utilité dès lors qu'il choisit une identité plutôt qu'une autre afin d'éviter des dommages ou d'obtenir des avantages (en termes de sécurité, de réputation, de bénéfices de la coopération, etc.)».* Ch.Lazzeri fait également référence aux enquêtes de Oberschall et Hyojoung dans des villages bosniaques. Selon les discours dominants et les pressions sociales, chaque villageois doit choisir d'utiliser soit son identité « villageoise » (avec donc vie commune, relations et mariages « mixtes ») soit son identité « ethnique » (musulmans et orthodoxes) pour s'assurer une appartenance. Malheureusement, les discours «religieux» ont été dans cette région beaucoup plus éloquents et convaincants que les pratiques et discours « villageois », obligeant les villageois à se positionner et à s'opposer sur ce registre religieux.

60 Dans les trois religions du livre, la signification théologique du voile est la même : Saint Paul dans le premier épître aux Corinthiens (11:2-16) écrit : *« L'homme lui ne doit pas se voiler, il est l'image de la gloire de Dieu, mais la femme est la gloire de l'homme... voilà pourquoi elle doit porter la marque de sa dépendance »* et selon wikipedia *« Dans le judaïsme, la loi impose à la femme de se couvrir la tête, symbole d'appartenance à son mari ».* Néanmoins, le voile n'est pas un signe d'appartenance pour les chrétiens et les juifs : la croix pour les chrétiens, la kipa pour les juifs.

Le tableau d'arbitrage suivant résume les arbitrages proposés pour un sujet donné en se limitant à 2 parties en présence, A et B, individu ou groupe acceptant les priorités d'une société multi-culturelle. Nous considérons les deux cas suivants pour A vs B : (1-) société (ou communauté dominante) vs communautés, (2-) individu vs sa communauté ou la société (ou communauté dominante). Le cas individu A vs individu B relève de la discussion dans la sphère privée (voir tableau).

Tableau d'arbitrage (nécessité d'une argumentation «multi-culturelle»)						
Sphère en cause de A--> *Sphère en cause de B*	Nécessité de sa nature	De l'amour ou appartenance	Droits fondamentaux	« Sacré » et « vision du monde »	Énoncés moraux	De l'estime sociale
Nécessité de sa nature	Taylor ou Habermas	B ou Habermas	B	B	B	B
De l'amour ou appartenance	A ou Habermas	Taylor ou Habermas	B ou Habermas	B	B	B
Droits fondamentaux	A	A ou Habermas	Taylor ou Habermas	B ou Habermas	B	B
« Sacré » et « vision du monde »	A	A	A ou Habermas	Taylor ou Habermas	B ou Habermas	B
Énoncés moraux	A	A	A	A ou Habermas	Taylor ou Habermas	B ou Habermas
De l'estime sociale	A	A	A	A	A ou Habermas	Taylor ou Rawls

La première ligne indique, de gauche à droite, les sphères (ou catégories) les plus prioritaires pour A. Même chose quant à B dans la première colonne, de haut en bas. Les sphères *Nécessité de sa nature* et *amour-appartenance* sont les plus prioritaires et sont même incommensurables au regard des autres car elles ne procèdent pas d'une justice distributive[61] : les arguments de ces deux sphères ne devraient pas être pesés avec ceux des autres sphères.

Cette priorisation est donc celle d'une société multi-culturelle. En respectant strictement cette priorisation, il n'y a nécessité d'une argumentation «multi-culturelle» que lorsque la même sphère est en cause pour A et B. Toutefois, des personnes ou des communautés ont des priorisations un peu différentes entre sphères adjacentes. C'est pourquoi nous étendons cette nécessité d'une argumentation «multi-culturelle» à ces cas là.

Dans ce tableau chaque case indique soit le groupe qui semble devoir être le plus reconnu dans l'arbitrage, soit le mode de délibération (Habermas, Taylor, Rawls)[62] de prise en compte des

61 Dans *Sphères de justice (*Seuil, 1997) Michael Walzer écrit que la sphère de l'appartenance ne relève pas d'une justice distributive : elle ne peut être sacrifiée pour une autre.

62 Sur les modes de délibération, voir notre article *(C-4-) Sociétés multi-communautaires Du débat passionné à l'arbitrage*, paragraphe *Quelles délibérations et règles d'arbitrage ?*

identités et des cultures le mieux à même de traiter les cas positionnés par chacun dans la même sphère ou dans des sphères adjacentes.

La règle principale d'arbitrage se résume ainsi : une dissension dans une sphère ne peut conduire à une décision ayant un impact négatif dans une sphère plus primordiale.

Lorsque deux possibilités sont mentionnées (ex : A ou Habermas, Taylor ou Rawls), la première concerne une décision « privée » selon la loi ou la priorisation de la société et la deuxième une délibération « publique » si cette loi ou cette priorisation est discutable au regard du sujet traité.

Dans le cas de délibérations publiques, nous préconisons le plus souvent Habermas, sauf dans le cas estime sociale pour A et pour B : Rawls est plus opérationnel.

Dans le cas de délibérations privées sur un sujet concernant la même sphère pour les deux groupes, Ch. Taylor est préconisé (« convenir ensemble de ce qu'il y a de « mieux » »).

Lorsque les argumentations déterminantes de A et B sont dans la même sphère, lors de délibérations publiques ou privées, l'arbitrage, s'il faut privilégier A ou B, peut être fondé sur le « tout bien pesé » de chaque argument. Ce « tout bien pesé » est nécessairement fondé sur une norme. Nous proposons une « norme de réciprocité »[63] , norme primordiale désirée par une grande majorité de personnes pour toute association, en tout cas, norme « morale »[64] bien plus souvent désirée que la norme « chacun pour moi ».

« Accord » et respect de l'accord

Un « accord » peut être trouvé sur la base du tableau d'arbitrage du paragraphe précédent.

Les prémisses fondamentales, celles fondant toute raison, conduisent à penser que des accords sont difficiles à obtenir, en particulier à l'échelle d'une société multi-culturelle, mais aussi dans bien des organisation telle une entreprise, et ce du fait de l'existence de multiples raisons à propos d'une même chose, chacun tenant à sa raison. Ce chapitre présente les affects pouvant être provoqués à l'occasion de différents types d'accords, ex : acceptation, soumission, indignation, révolte, etc.. ces affects pouvant donner une idée de la pérennité des accords et des réactions à posteriori.

Selon Spinoza, les humains sous la conduite de la raison s'accordent nécessairement (E4-P35). La Raison de Spinoza repose en effet sur des prémisses, des notions communes dont les *« énonciations* [sont] *si claires et distinctes que nul, pour peu qu'il ait compris les mots, ne peut leur refuser son assentiment »*[65]. Selon Habermas, les accords établis sont d'autant plus solides et respectés qu'ils procèdent d'une délibération habermassienne, donc fondée sur une raison et l'écoute de toutes les parties prenantes concernées. Selon Rawls, position originelle, à savoir énoncés communs, et consensus par recoupement permettraient de s'accorder sur tout sujet public[66]. Selon

63 *« Depuis l'oeuvre de Mauss sur le don, l'obligation de rendre ce qui est donné est décrite dans la littérature anthropologique comme condition primordiale de toute institution humaine »* (E. Bernier dans *Politique et Sociétés*, vol. 37, no 1, 2018)

64 Au sens étymologique : morale = mœurs ; dans notre cas, mœurs ayant trait aux relations entre les gens.

65 Préface des Principes de la philosophie de Descartes (trad : Louis Meyer). Si ces notions communes sont relatives à des nécessités, des lois de la nature vécues par tous, cet assentiment unanime est plausible.

66 Voir l'article (D-3) Discussion avec Rawls, Habermas, Bourdieu (Marx)

des philosophes marxistes ou Ch. Mouffe, la délibération est plutôt une négociation, parfois une capitulation, les « accords » étant alors le résultat de luttes, de rapports de force, poussés par des affects d'indignation, de révolte, mais aussi de soumission.

Pour toute chose, nous pouvons montrer que l'analyse des prémisses fondamentales de la raison de chacun à propos de celle-ci, prémisses élucidées par une approche critique et interprétative, permet de déterminer « l' accord » possible, à savoir celui selon Spinoza, Rawls, Habermas ou les philosophes marxistes et la solidité ou pérennité de celui-ci en le caractérisant sur deux points.

L'analyse de l'accord sur ces deux points donne une idée des affects de chaque partie prenante avant et après accord, lors de son application, ainsi que de leur intensité.

(1-) celui des procédures possibles d'accord avec les gradations suivantes : de « sous la conduite de la Raison (Spinoza) et « délibération habermassienne » à « décision unilatérale sous contraintes et rapports de force » en passant par « consensus par recoupement » et « négociation »[67].

Les procédures utilisées conditionnent surtout les types d'affects, ex : une délibération habermasienne doit provoquer des affects de satisfaction et de joie alors qu'une négociation avec menace ou coup de force doit provoquer des affects d'indignation, de colère contenues et de soumission du fait d'un rapport de force défavorable.

(2-) celui des catégories des énoncés ou prémisses en cause : « nécessités de la chose objet de l'accord et de sa nature », « appartenance », « droits fondamentaux-sphère juridico politique-position originelle », « sacré », « énoncés moraux », « estime sociale » et de la priorité des catégories entre elles (voir le chapitre précédent).

L'intensité des affects provoqués est plutôt à considérer au regard de la catégorie d'énoncés, ex : un accord par délibération habermassienne enfin obtenu à propos d'une nécessité de sa nature (ex : reconnaissance par des lois d'une orientation sexuelle) provoque des affects intenses de satisfaction, ce qui est un gage de durabilité de l'accord, alors qu'un plan social expéditif, imposé de force, avec de nombreux licenciements et une précarité impactant gravement la vie des salariés et de leurs familles peut provoquer des affects de soumission mais aussi des affects très fort d'indignation et de colère faisant voler en éclat cet accord sitôt signé.

67 Selon Sylvain Lavelle (*« La politique de la discussion. La dynamique du débat public entre conversation et négociation »*) : **délibération** : discussion contradictoire de tous arguments et idées, égalité des participants comme pourvoyeurs d'arguments, force de l'inventaire d'arguments ; usage exclusif d'arguments, exigence d'exhaustivité et échange éclairant ; recherche de la meilleure décision ; **négociation** : conciliation négociée des intérêts et revendications, inégalité des positions des compétences et des ressources sociales, Souci de compromis avec autrui, usage possible de promesses et menaces, pas d'exigence d'exhaustivité et d'échange coopératif, pas de recherche de l'intérêt mutuel

Un accord peut être explicite entre parties prenantes, dans le cadre de contrats, de délibérations, négociations, de rapports de force. Mais le plus souvent un accord est implicite, surtout entre une institution, ex : système de santé ou système scolaire, et des personnes obligées de passer par elle. Ce n'est alors que lors de l'application de l'accord qu'il est possible de l'apprécier la teneur de celui-ci en considérant les affects que provoque son application et leur intensité.

Lors d'une étude « terrain », le respect plus ou moins effectif de l'accord est également à considérer. Ainsi dans une entreprise, « l'accord » relève assez souvent d'un consensus par recoupement fait en permanence par les salariés, ex : l'objectif financier devient une contrainte, juste à surmonter, mais à propos du même objet un énoncé plus motivant « utilité sociale » ou « satisfaction du client » peut être créé par le salarié. Des énoncés dominants sont ignorés, modifiés et contredits et d'autres, majoritaires ou non, sont rajoutés … en satisfaisant quand même les énoncés vraiment dominants : notamment, il faut respecter ce qui est perçu comme nécessité de la nature de l'organisation (ex : affronter la concurrence) et de soi-même (salaire pour vivre).

De même, il y a accord ou désaccord en permanence, au quotidien, à propos de l'appartenance à sa communauté, à sa classe ou à son organisation, accords ou désaccords souvent incarnés, voir visibilisés par des signes d'identités plus ou moins imposés par la puissance de la multitude ou l'imitation des affects, ou plus ou moins choisis selon ses affects, ses désirs.

Prise en compte d'une anthropologie machiavelienne

Les deux paragraphes précédents (priorisation entre catégories et « accords ») montrent des règles arbitrages et des accords possibles dans une société ouverte à la délibération. Néanmoins, malgré cette ouverture, les « accords » peuvent être difficiles et obtenus grâce à des rapports de force.

Mais même si cette volonté sociale de délibération existe pour une majorité de gens, elle peut se heurter à des personnes puissantes qui ne sont pas du tout disposées à délibérer. Cette remarque nous conduit à considérer, avec Machiavel, deux idéaux-types de personnes sociales, et de proposer quelques hypothèse sur les prémisses qui les déterminent :

Machiavel (*discours de la première décade de Tite-Live* et *Le Prince*) distingue quelques « grands » avides de pouvoir et le « peuple » qui n'en veut pas, mais ne veut pas être dominé :

> *« Sans doute à ne considérer que ces deux ordres de citoyens - les Grands et le Peuple -,on est obligé de convenir qu'il y a, dans le premier, un grand désir (une humeur) de dominer ; et, dans le second, le désir (l'humeur) seulement de ne pas être dominé, par conséquent plus de volonté de vivre libre. ».*

et également

> *« Mais quant à cet autre vœu du peuple de conserver sa liberté, un prince ne pouvant le satisfaire doit examiner avec soin les causes qui lui font désirer si ardemment d'être libre. Il trouvera que quelques-uns, mais en petit nombre, le désirent pour commander ; mais tous les autres, qui sont bien plus nombreux, ne désirent être libres que pour vivre en sûreté ».*

Plus précisément selon G. Sfez[68], « *Au désir démesuré des Grands pour l'appropriation totale, « toujours-plus », vient s'opposer à la fois obliquement et absolument un désir non moins démesuré du Peuple de « ne-pas », de ne pas être dominé/dominer, et de ne pas gouverner ».*

Pour Machiavel, selon G. Sfez, il y a même refus ou non désir d'entrer dans le jeux d'une dialectique « pouvoir vs liberté », jusqu'à un non désir (*« ne pas »*) *« de gouverner sa liberté »* y compris, pourrions nous compléter, en passant du temps et de l'énergie dans des instances de démocraties participatives : « *S'en tenir à ce désir partiel, ne pas être opprimé, ce n'est pas seulement ne pas y ajouter le désir de prépondérance, mais ne pas lier à ce sens de la résistance le désir de gouverner sa liberté ».* Les gens ne veulent pas prendre ou qu'on leur donne du pouvoir sur les autres et supportent très modérément le pouvoir que certains ont sur eux.

Machiavel s'attache à tenir compte des gens tels qu'ils sont et non tels qu'ils devraient être. Toutefois, cette division machiavellienne en deux catégories anthropologiques ne laisse pas de place à une 3. catégorie, catégorie qui est nécessaire à la mise en œuvre de sociétés vertueuses, éthiques, comme celle proposées par F. Lordon et B. Friot[69] ou par tous les libéraux humanistes promouvant, par exemple, la R.S.E.[70] ou les sociétés sous forme coopérative : catégorie des personnes (a-) prêtes et capables de prendre des responsabilités avec une visée éthique « bien commun et justice sociale », (b-) sans désir de prendre le pouvoir et (c-) sachant supporter et gérer tous les soupçons à leur égard de désir de prise de pouvoir et d'intérêt que n'importe quelle décision peut susciter. L'expérience montre que, même pour une modeste association, cette catégorie est rare et l'exercice usant. Les organisations sociales et politiques doivent tenir compte de cette réalité humaine : les humains de cette 3. catégorie sont des exceptions.

Pour mieux cerner les deux idéaux types socio-politiques machiaveliens (une minorité qui veut le pouvoir, la puissance et dominer et la majorité qui veut simplement être libre, ne pas être dominé et ne pas dominer), nous proposons les prémisses de chaque catégorie qui les déterminent.

(a-) Une prémisse commune à chaque catégorie est, chez « les grands » et non chez « le

68 Gérald Sfez : Machiavel La politique du moindre mal PUF 1999

69 F. Lordon : *« vivre sans »* Ed La Fabrique 10-2019 (Le point « L ») ; B. Friot : *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, Paris, Éditions La Dispute, 1999 . Voir notre article sortir du capitalisme, discussion à partir des propositions de Friot et Lordon

70 Wikipedia : *« La responsabilité sociétale des entreprises désigne la prise en compte par les entreprises, sur une base volontaire, et parfois juridique, des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités. »*

peuple »[71], un désir de puissance car, même dans une société démocratique, toutes les autres prémisses des dominants peuvent être souveraines pour inspirer la société et ses organisations selon la loi « naturelle » exprimée par Spinoza[72], à savoir *« autant il a de puissance, autant il a de droit ».*

(b-) Ce désir de puissance accompagne le désir de persévérer dans son être et de tenir compte de ce qu'ils perçoivent comme des nécessités de leur nature. Chez « les grands », cela va jusqu'à ignorer, bafouer, aller contre ces mêmes désirs de la part du « « peuple » si ceux-ci sont perçus comme obstacles aux désirs des grands. Les affects du peuple alors provoqués vont de la soumission, selon la crainte et le rapport de force, à la colère et révolte si les nécessités de sa nature sont perçues comme gravement mises en péril : le peuple n'a alors plus rien à perdre.

(c-) les prémisses de la catégorie « appartenance », celles relatives à la famille et à toute organisation (ex : association dont le président est inamovible) dans laquelle peut se vivre une appartenance, sont celles édictées par ceux ayant la puissance de fixer les critères d'appartenance et de signes d'identité et ce dans de multiples domaines (ex : orientation sexuelle, restrictions alimentaires et vestimentaires, etc...[73])

(d-) « Les grands » sont très attachés aux prémisses de la catégorie « droits fondamentaux[74]», notamment la liberté et la propriété, et n'hésitent pas à réduire la liberté « du peuple » si cela semble nécessaire pour permettre celle qu'ils désirent et à s'approprier exclusivement les moyens de production, même si leur contribution à ceux-ci est minime en comparaison de celle du peuple, salariés de leurs entreprises[75].

(e-) Les énoncés moraux des « grands » peuvent être implicites ou explicites. La prémisse implicite la plus importante est « chacun pour moi », les prémisses explicites étant « chacun pour soi » et « à chacun selon son mérite ». A l'adresse du peuple, les grands peuvent bien sûr mettre en avant les prémisses de celui-ci, à savoir cohésion-solidarité (mais dans la version « on est tous dans le même bateau, il faut faire équipe »). En effet, le « peuple » a majoritairement des énoncés moraux *cohésion-solidarité* et *justice sociale*[76].

---

71 Reprise de la catégorisation de la citation de Machiavel : *« « Sans doute à ne considérer que ces **deux ordres de citoyens - les Grands et le Peuple** -,on est obligé de convenir qu'il y a, dans le premier, un grand désir (une humeur) de dominer ; et, dans le second, le désir (l'humeur) seulement de ne pas être dominé, par conséquent plus de volonté de vivre libre. »*

72 Spinoza, T.P. 2-4 et T.P. 3-1 : *« le droit de l'État ou des pouvoirs souverains n'est autre chose que le droit naturel lui-même.. en d'autres termes, le droit du souverain, comme celui de l'individu dans l'état de nature, se mesure sur sa puissance. »*

73 Voir à ce propos notre article *Sociétés multi-communautaires Du débat passionné à l'arbitrage*

74 Ex : les quatre droits fondamentaux de l'article 2 de la DdHC de 1789 : *« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. »*

75 Voir à ce sujet tous nos articles des rubriques *Caractérisation de l'économie capitaliste et évolutions possibles* et *Analyse du capitalisme actuel au prisme des moyens de production* de nos carnets de recherches.

76 Voir notre article tirée de notre thèse en sociologie : *Perceptions exprimées et conduites des salariés convictions et passions*

Remarque : l'inspiration par l'énoncé moral cohésion-solidarité *est très fréquemment visible lorsqu'il y a perception que les nécessités de la nature de son prochain sont remises en cause ou en péril, et encore plus lorsqu'il y a également perception d'une même appartenance.*[77] *Cette inspiration peut également s'accompagner d'une prise significative de responsabilité (voir ci-dessus les personnes de la 3. catégorie, catégorie qui complète les deux évoquées par Machiavel) mais cette prise de responsabilité n'est pas souvent pérenne.*

77 En cas de catastrophe naturelle, de guerre, d'accident, etc...

Thèses communes de nos différentes approches

Les prémisses de cet article (B-2) permettent de poser des thèses sur lesquelles repose l'ensemble des articles qui sont proposés, thèses qui valent pour chacun, aussi bien pour des individus ou des organisations objets d'une recherche que pour des chercheurs qui sont partie prenante de ces recherches. Ces thèses sont les suivantes :

(0-a) Les humains se perçoivent sous 2 attributs : (a-) le corps, (b-) la pensée selon 2 modes (affects et entendement) et c'est tout[78].

(0-b) Les institutions humaines se perçoivent par (1-) tous les humains concernés par celles-ci, (2-) la pensée (affects et entendement) dite dominante qui inspire leurs organisations[79].

(1-) la plupart des individus et organisations font des efforts pour persévérer dans leur être (conatus), désirent éprouver des affects de joie, appréhendent d'éprouver des affects tristes et recherchent ou évitent les affections qui les provoquent ;

(2-) à propos de toute chose et compte tenu de l'énoncé précédent, (a-) beaucoup d'individus sont poussés par leur affects à s'associer et donc nécessairement à se comprendre (sans forcément s'accorder)), (b-) beaucoup d'individus et d'organisations désirant connaître, comprendre et se comprendre, prévoir, prédire, désirent alors être sous la conduite d'une raison, à savoir d'une connaissance du 2. genre, très mobilisée dans les sciences « dures », mais souvent aussi désirent s'appuyer sur ou se satisfont d'une connaissance du 1. genre, à savoir imagination et opinions[80] ;

(3-) beaucoup d'individus et d'organisations s'attachent à distinguer à propos de toute chose (a) ce qui est loi ou nécessité de la nature de cette chose et d'eux-même, et (b) ce qui est du fait d'institutions humaines à propos de cette chose. Ils acceptent de « faire avec » les affections procédant de (a), les affections procédant de (b) pouvant leur provoquer de multiples affects : adhésion, soumission, révolte, indignation selon leur ingenium[81] et les affections du moment ;

(4-) à propos de toute chose, chacun, dont le chercheur, désire construire SA raison[82] ou faire sienne une raison d'un autre, à savoir un édifice d'idées cohérentes, consistantes et pas trop incomplètes à propos de cette chose. Cela n'est possible que si, consciemment ou non, cet édifice d'idées est fondé sur des prémisses qui, in fine, (a-) dérivent de ce qu'il perçoit comme nécessités de la nature de cette chose et ses propres nécessités ou (b-) sont poussées par ses affects, dont ceux relatifs à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude, ou (c-) prennent en compte les prémisses (a-) à (c-) des autres humains concernés par la chose[83] ;

(5-) les prémisses les plus déterminantes sont poussées par des désirs (a) de persévérer dans son être en étant libre-nécessaire pour satisfaire aux nécessités de sa nature, (b) de tenir compte de ce

78 Spinoza, scolie E2-P21 : *« l'esprit et le corps, c'est un seul et même individu, que l'on conçoit tantôt sous l'attribut de la pensée, tantôt sous celui de l'étendue »*

79 Organisation écrite ou non : organigramme, routines, procédures, lois, etc.... cf *duality of structure* de A. Giddens *The Constitution of Society* (1984) - (La Constitution de la société, publié en France par les Presses Universitaires de France)

80 Ces « connaissances » peuvent être fondées sur des préjugés, des prénotions (Durkheim), des doxa (Bourdieu). de *« fictions »* ou de *« mythes »* (Y.N. Harari), d'énoncés taxés de folie : comme M. Foucault (*Binswanger et l'analyse existentielle* (1954)) nous considérons que *« Le monde d'un homme « malade » », ce n'est pas le processus de la maladie, c'est le projet de l'homme. »,* à savoir toutes SES « raisons ».

81 *« L'ingenium pourrait se définir comme un complexe d'affects sédimentés constitutifs d'un individu, de son mode de vie, de ses jugements et de son comportement »* (p. 99) in Chantal Jaquet, *Les trans-classes ou la non reproduction, PUF 2014* ;

82 Voir également L'idée de « subjectivités multiples et diverses » de Ernesto Laclau

83 Ces prémisses (c-) sont nécessaires pour toute recherche en SHS, mais aussi, par exemple, pour des choses du type stratégie de maintien de l'ordre ou stratégie politique et sociale.

qui est perçu comme lois et nécessités de la nature[84], (c) d'appartenance, de droits fondamentaux[85], de « sacré »[86], d'énoncés moraux inspirant les associations (« chacun pour moi », « chacun pour soi », « cohésion-solidarité » ; « justice sociale » [87] , « mérite »), d'estime sociale,

(6-) les raisons pour toute chose étant possiblement multiples, car fondées sur des prémisses différentes voir incommensurables, (a-) le « vrai » ou le « faux », le « bon » ou le « mauvais »[88], le « juste » ou l' « injuste », etc... ne se conçoivent que fondés sur les prémisses d'une raison souhaitée[89], (b-) tout « accord » n'est pas forcément fondé sur la raison (délibération habermassienne) mais peut être le résultat de toutes sortes d'affections, dont des rapports de force contraignants ou des manipulations et considérations affectives, en particulier lorsque la raison des uns se fondent sur des prémisses très déterminantes pour eux mais ignorées ou bafouées par la raison des autres, autre raison fondée également sur des prémisses très déterminantes mais antagonistes ;

(7-) les sciences et institutions humaines inspirées par des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent, à savoir assez cohérents, consistants et complets, reposent donc sur des prémisses, énoncés déclaratifs et performatifs[90], qui sont dominantes. Ceux concernés par ces sciences et institutions peuvent avoir d'autres raisons fondées sur d'autres prémisses et une raison majoritaire à propos d'une chose, d'une institution, n'est pas forcément la dominante.

(7-1) Dans les sciences dures, lesquelles reposent sur des édifices d'idées qui se tiennent dont la plupart des prémisses procèdent de ce qui est perçu par beaucoup comme lois ou nécessité de la nature de la chose étudiée (ex : existence ou non de la chose, du phénomène), les consensus et « accords » dits « objectifs »[91] ou « réalistes » sont assez courants.

(7-2) Dans les sciences humaines et à propos d'une chose, les prémisses posées (ex : concepts,

84 Ex : pouvoir jouir de biens et de services est perçu comme une nécessité de sa nature ; produire et mettre à disposition des bien et des services est également perçu comme une nécessité de la nature, nécessité à assumer par la société.

85 Ex : les quatre droits fondamentaux de l'article 2 de la DdHC de 1789 : *« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. »*

86 C'est la puissance des diverses multitudes qui dicte les signes d'appartenance et d'identité et ce qui est sacré. Ils sont donc changeants et peuvent être grandement influencés ou même dictés par ceux qui captent cette puissance de la multitude (médias, leaders, etc..). Les signes d'appartenance et d'identité peuvent être perçus différemment par les uns et les autres, ex : le voile est perçu comme un signe d'appartenance à la communauté des croyants par les musulmans mais peut être perçu comme un signe de soumission de la femme à l'homme par celles et ceux n'appartenant pas à cette communauté.

87 Que ce soit la justice de Leibniz (*Méditation sur la notion commune de justice, 1702*): « *[...] la justice est une volonté constante de faire en sorte que personne n'ait raison de se plaindre de nous. »,* celle de J.S. Mill (thèse utilitariste : est juste ce qui est bénéfique au plus grand nombre) ou celle de J. Rawls (est juste ce qui privilégie le plus le plus défavorisé)

88 Scolie de E3-P39 : *« Par bien, j'entends ici tout genre de joie, et, de plus, tout ce qui conduit à celle-ci, et principalement ce qui satisfait un désir, quel qu'il soit ; par mal, d'autre part, tout genre de tristesse, et principalement ce qui frustre un désir. Nous avons, en effet, montré plus haut (dans le scolie de la proposition 9) que nous ne désirons nulle chose parce que nous jugeons qu'elle est bonne, mais, au contraire, que nous appelons bon ce que nous désirons ; et conséquemment ce que nous avons en aversion, nous l'appelons mauvais. C'est pourquoi chacun, d'après son propre sentiment, juge ou estime ce qui est bon, ce qui est mauvais, ce qui est meilleur, ce qui est pire, et enfin ce qui est le meilleur ou ce qui est le pire ».* Parmi les prémisses de toute raison, il y a celles poussées par les désirs et c'est sous la conduite de sa raison que chacun juge et essaye d'obtenir ce qu'il désire.

89 En accord avec Spinoza E3-P9 scolie : *« Il est donc établi par tout cela que nous ne faisons effort vers aucune chose, que nous ne la voulons, ne l'appétons ni ne la désirons, parce que nous jugeons qu'elle est bonne ; mais, au contraire, que nous jugeons qu'une chose est bonne, parce que nous faisons effort vers elle, que nous la voulons, l'appétons et la désirons »* (Traduction de Guérinot). Pour Chantal Mouffe (*Le politique et ses enjeux*, p.35) La distinction du juste et de l'injuste doit se comprendre dans une *« tradition donnée, avec l'aide des standards qui sont fournis par cette tradition ».* Avec notre thèse, ces « standards » s'expriment dans des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent partagées par une société et constituant une partie de ses « *traditions ».*

90 Voir dans article (A-1-) les énoncés déclaratifs et les énoncés performatifs (selon John L. Austin dans *Quand dire c'est faire*), les énoncés déclaratifs procédant de ce qui est perçu comme nécessité de la nature, les énoncés performatifs étant ceux poussés par les affects, les désirs, les volitions.

91 Une idée, un fait, une décision, une action seront dites « objectives » lorsque tous leurs prémisses procèdent de ce qui est perçu par presque tous comme des lois ou nécessités de la nature de la chose étudiée.

auteurs de référence) peuvent être assez différentes pour que des écoles, des chapelles, des courants plus ou moins antagonistes coexistent plus ou moins pacifiquement.

(7-3) A propos de toute chose de la vie sociale (ex : production de biens et de services, gouvernement, communauté d'origine, quartier), les prémisses fondant les organisations et celles fondant l'entendement et les conduites des personnes concernées (ex : employés, clients, citoyens, membre d'une communauté, voisins) peuvent conduire à des accords par consensus ou par recoupement aussi bien qu'à des conflits[92] en particulier quand les nécessités de la nature des uns sont ignorés ou compromis par les prémisses des autres ou des organisations et ce qu'elles dictent (ex : lois, traditions, etc...).

(7-4) Un État (et plus généralement toute organisation, institution, entreprise, ...), dont les prémisses sont par définition celles qui dominent au sein de celui-ci, soucieux avant tout de persévérer dans son être, est souvent poussé à tenir compte de la loi naturelle selon Spinoza[93], à savoir *« autant il a de puissance, autant il a de droit ».* Autant à l'intérieur qu'à l'extérieur il se fondera sur cette prémisse pour obtenir un « accord ».

(7-5) Pour aboutir ou non à un « accord », les affects du moment peuvent largement prendre le pas sur les affects sédimentés et sur les prémisses, dont les convictions, en particulier lorsqu'il y a « imitation des affects » (avec ses proches, son conjoint) ou « puissance de la multitude » (vote à main levée, imperium d'une autorité ayant capté cette puissance de la multitude). Cela est à prendre en compte pour les sciences dures et les sciences humaines, mais surtout pour les raisons de tout un chacun à propos de toute chose du quotidien étudiée par le chercheur.

92 Voir Habermas, Rawls, Mouffe, Marx, etc..

93 Spinoza, T.P. 2-4 et T.P. 3-1 : *« le droit de l'État ou des pouvoirs souverains n'est autre chose que le droit naturel lui-même.. en d'autres termes, le droit du souverain, comme celui de l'individu dans l'état de nature, se mesure sur sa puissance. »*